

G.R.E.C.



*La Lorraine et l'Alsacienne
de Pierre Joan BERNARD*

Bulletin du Groupe de Recherches et d'Études du Clermontais
(Revue culturelle de la Moyenne Vallée de l'Hérault)

42^{ème} année de la Revue - 45^{ème} du G.R.E.C. - 51^{ème} de la fondation du Club d'archéologie du Lycée.

Jean-Désiré RINGEL D'ILLZACH (1847-1916) et la statue de la liberté (1880-1881) pour Aniane (Hérault).

par Jean-Claude RICHARD RALITE *

In memoriam

Andrée et Jean Piacère

« républicains de la veille »

Les débuts de la III^{ème} République furent si difficiles et hésitants qu'il ne fut pas possible d'envisager à ses débuts l'installation, sur l'espace public des œuvres d'art pour célébrer ce nouveau Régime tant attendu, depuis la Révolution Française, par les « *républicains* ». (1)

Dans le département de l'**Hérault**, la Commune



Statue en pierre sur colonnes de la République de Marseillan (Hérault) (cliché J-C Richard 1980).

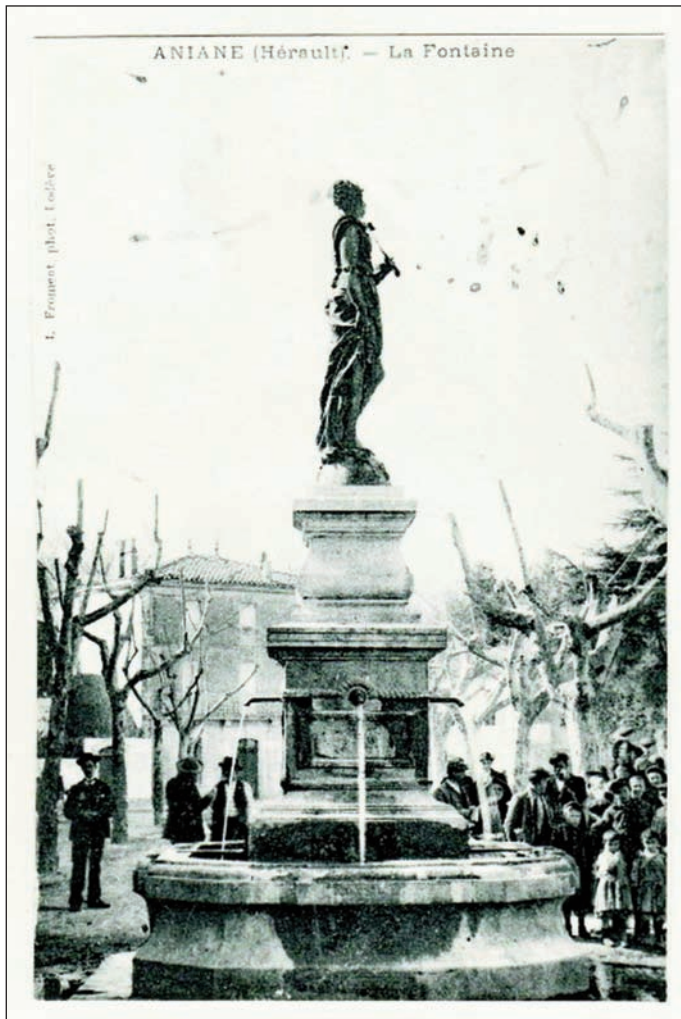
de **Marseillan** fait ériger, sur une place publique, en 1878, une statue en pierre de Marianne, œuvre de TAILLEFER (2). Le 4 mai 1879, le Conseil Municipal de **Béziers** décide d'ériger une Statue de la République réalisée par INJALBERT mais la délibération resta alors sans suite. Le 14 juillet 1880 est la première grande célébration du 14 juillet, en 1884 de nombreuses mairies sont construites et, en 1889, on célèbre le centenaire de la Révolution Française.

Dans le département de l'**Hérault**, ce furent cinquante communes (sur 343, soit 14%) qui vont se doter de monuments en relation avec la République qui prendront des formes et des matériaux divers (3). Il convient de rappeler qu'en 1851/1852 ceux qui s'étaient opposés au Coup d'Etat de LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE ont subi une répression systématique (4) et « *l'intériorisation* » des convictions républicaines éclatera au grand jour avec, en particulier, dans les communes où de nombreux républicains avaient été sanctionnés, afin d'afficher les symboles de la République dans l'espace public.

A **Aniane**, c'est lors de la réunion du Conseil Municipal du 6 novembre 1879, sous la présidence du Maire, Alexis CASSAN, et en présence de 17 conseillers (avec 4 absents) et sur la proposition du conseiller Jean MICHEL, qu'il est question, pour la première fois de statues :

« M. MICHEL Jean propose au Conseil qu'en raison des sacrifices que la Commune s'est imposée, de la dépense de la somme de 25.000 francs pour la canalisation des eaux de la source St Rome aux fontaines de la Ville, d'émettre le vœu qu'une demande d'un don à titre gracieux de trois statues en bronze, soit adressée à Monsieur le Ministre de l'Instruction Publique et des Beaux Arts, [Jules FERRY] pour être placées, une sur la fontaine de la Place, une sur la fontaine de la promenade du Jeu de Ballon et une sur la façade principale de l'Ecole Communale laïque ». Le Maire écrit donc au Ministre et reprend les termes de la délibération en précisant que l'Ecole

a été réalisée, il y a dix ans, pour la somme de 4.000 francs, que la situation financière est délicate (deux emprunts de 1.000 francs et une imposition extraordinaire pour l'établissement du Chemin de Fer d'Intérêt Local). Il joint, avec la délibération, les plans des fontaines (la Fontaine principale porte sur le projet de socle, les noms du Maire et de deux Conseillers —CLAUSEL et SOUCHON— et les noms de J. FERRY et de E. LISBONNE, président du Conseil Général) et de l'Ecole et la situation financière établie par le Receveur Municipal. (5)



La statue de Ringel sur la place de la République à Aniane d'après les cartes postales (cliché L. FROMENT Lodève).

Le 12 janvier, le Maire écrit à nouveau au Ministre, par l'intermédiaire du député E. LISBONNE, pour demander les trois statues et sollicite, au cas où ces statues ne seraient pas disponibles, une subvention de 6.000 francs pour terminer les travaux de la canalisation d'eau.

La réponse du Ministre, le 3 février, est claire : il ne dispose que de quelques statues réservées aux Musées et son Ministère ne dispose d'aucun crédit applicable à la dépense de travaux de canalisation !

Le Maire, le 7 février, réduit sa demande à une seule statue pour la fontaine de la Place publique, demande appuyée par des lettres du député, du Sénateur GRIFFE et de l'entrepreneur de travaux d'Aniane, conseiller général, Félix GIRAUD.

Le 20 février 1880, le Sous-secrétaire d'Etat au Ministère des Beaux Arts écrit au Député, au Sénateur et au Maire pour leur faire savoir qu'il peut envisager la dépense d'une statue de la Liberté « dans la catégorie des travaux de décoration en province » mais que la Commune doit assurer le tiers du prix de la commande. Le Maire répond le 3 avril en précisant qu'une nouvelle délibération du Conseil Municipal accepte de régler le tiers de la commande, et joint un dessin du socle prévu pour la statue. Le 21 juin, dans une nouvelle lettre au Ministre, le Maire souhaiterait avoir la statue pour le 14 juillet 1880. Une nouvelle lettre, le 16 août, précise que le Député a informé le Maire que la commande d'une statue de la Liberté avait bien été passée à Mr RINGEL, sculpteur. Le Maire, le 15 janvier 1881, confirme qu'une délibération acceptera la participation à la facture, ce qui fut fait le 1er avril 1881. Enfin, le 7 juillet le Ministère fait savoir que la statue est remise pour l'envoi à la Compagnie du Chemin de Fer dont le récépissé par le Maire indique une dépense d'emballage et de transport de 139 francs : en mai 1881 arrive la facture de 1000 francs de l'Entreprise de Thiébaud Frères.

La Mairie avait prévu un socle de 3m70 de hauteur, pour recevoir la statue, avec des inscriptions en hommage à ceux qui avaient favorisé cette réalisation, mais ce n'est pas ce projet qui fut réalisé. Cette fontaine, à quatre becs, ne fut pas établie dans le sens longitudinal de la Place mais bien de façon perpendiculaire, si bien que la statue était tournée vers l'avenue bordant la place. Il y eut des critiques pour cette disposition mais la Mairie maintint cette organisation en voulant, probablement, que tous les passants sur l'avenue puissent contempler, de face, La Liberté.

L'inauguration aura lieu le 16 octobre 1881, deux ans après la première délibération communale.

Le même dossier des Archives Nationales contient les diverses raisons et démarches de J.-D. RINGEL pour obtenir la commande d'une statue.

Au Salon de 1879, une sculpture en cire de RINGEL avait été accidentellement brisée « par la faute des hommes de service ». En novembre 1879,

RINGEL rappelle au Ministre sa demande de mai et indique qu'on lui avait proposé, alors, de l'indemniser « *au moyen d'une commande importante dans la décoration d'un édifice public* ».

La commande officielle du 9 août 1880, assortie d'une somme de 3.000 francs, concerne une « statue de la « *Liberté* » destinée à la décoration d'une fontaine de la ville d'**Aniane (Hérault)** et aura deux mètres en hauteur. Le travail du sculpteur est suivi par l'Inspection des Beaux-Arts qui donne son feu vert en octobre. En avril 1881, RINGEL demande que le plâtre original soit donné au Musée de **Montbéliard** et qu'un crédit de 500 francs lui soit accordé pour remettre en état ce plâtre maltraité par la fonte. Cette proposition de don est acceptée par le Ministère par un Arrêté du 11 mai 1881.

Au bout de deux ans de démarches, la statue est inaugurée le dimanche 16 octobre 1881 et, le 17 le Conseil Municipal fait transcrire les discours dans le Registre des Délibérations :

Discours de M. LISBONNE, Président du Conseil Général (6) :

« Je ne saurais vous exprimer la joie à me retrouver au milieu de vous, et combien je suis reconnaissant à votre Municipalité de m'en avoir fourni l'occasion. Je ne vous avais pas revu depuis le jour où, pour la seconde fois, vous m'affirmiez que je pouvais compter sur l'unanimité des électeurs républicains de votre Cité au scrutin parlementaire.

En 1876 et en 1877 surtout, la ville d'**Aniane**, autrefois Monarchique, s'était transformée ; elle était entrée à pleines voiles dans le courant des idées nouvelles.

Laissez-moi vous rappeler ces deux époques de notre histoire régionale, non pas que ces temps-là se soient effacés de vos souvenirs, ils sont trop récents pour que je puisse le supposer ; l'union la plus étroite régnait parmi nous ; toutes les mains se serraient dans une étreinte fraternelle au désespoir de nos adversaires et à leurs confusions.

Je ne veux pas croire qu'il n'en soit plus ainsi. Cependant si je ne me fais illusion, si ces sentiments de confiance, d'estime réciproques ne sont plus, il faut qu'ils renaissent ; c'est mon vœu le plus cher ; je suis venu pour vous apporter l'expression, je suis venu le demander à votre dévouement, à votre patriotisme.

Pouvais-je d'ailleurs rencontrer une circonstance plus favorable pour vous y convier !

Nous célébrons aujourd'hui, dans votre laborieuse ville d'**Aniane**, l'inauguration de la statue de la Liberté.

Une fête semblable ne peut laisser aucun de nous indifférent. Vous avez le devoir de ne former qu'un seul groupe, animé d'une même foi, d'un même sentiment de gratitude ; vos cœurs doivent se laisser aller à la même effusion devant ce monument qui réalise le plus heureusement l'intérêt impérieux de la chose publique.

Vos fontaines... ! ne gratifieront-elles pas de leurs eaux vives, riches et pauvres, électeurs et élus, Républicains de la veille et Républicains du lendemain, Modérés et Radicaux, tous ceux qui sont venus à nous, tous ceux également qui s'attardent encore à venir !

Qui sait même, quant-à ceux-là, si ces eaux qu'ils tiennent ainsi de l'initiative, de l'intelligence d'une Municipalité Républicaine, nous ne les convertirons pas à la République...

Cette conversion n'aurait rien de surnaturel ; il n'est pas nécessaire pour qu'elle se produise que les eaux jaillissant de vos fontaines, soient des eaux miraculeuses !

La Liberté !

Est-il rien sur cette terre de plus attractif, de plus conciliant, de moins sujet à controverse ?

Connaissez-vous, Citoyens, un seul d'entre vous qui soit las d'être libre !

Ceux-là même qui briguaient naguère, dans les luttes électorales, que nous venons de traverser, les suffrages de nos adversaires, ne cherchaient-ils pas à capter les nôtres en s'affichant sur nos murs, candidats des libertés publiques.

La Liberté ! tous les Philosophes en ont fait leur culte, tous les Poètes en ont fait leur aspiration.

La Liberté, citoyens, c'est son image colossale que l'**Amérique** vient de couler en bronze en commémoration du Centenaire de son émancipation politique !

Vous venez d'emprunter au nouveau Monde, son symbole, La Liberté ; empruntez-lui, dans votre généreux plagiat, le principe de sa force et de sa grandeur, l'Union !

Devenez les libéraux unis de votre Cité nouvelle ! Tout me dit, Messieurs et chers Concitoyens, que c'est chose déjà faite !

Il ne peut s'agir entre nous que des différences superficielles, d'éphémères malentendus qui vont se dissiper devant la solennité d'aujourd'hui comme se dissipent les derniers nuages devant les premiers rayons du soleil.

Cette solennité comptera dans vos annales, elle sera une trace ineffaçable, une impression salutaire dans vos souvenirs. Vous n'oublierez jamais qu'elle est le résultat d'efforts soutenus, de sacrifices considérables ; ces efforts, ces sacrifices ne seront pas perdus.

Le gouvernement lui-même, que représente si dignement notre excellent Préfet Monsieur FRESNES (7), a tenu à les reconnaître.

L'Etat nous a été tellement sympathique, vous l'avez tellement intéressé, que Monsieur le Ministre de l'Instruction Publique, Président du Conseil, Monsieur Jules FERRY, me chargea un jour de vous apprendre la bonne nouvelle d'une subvention qui réduisait, dans une large proportion, la dépense du monument que vous saluez aujourd'hui.

Je ne puis passer aussi sous silence la part considérable que prit l'honorable Sous-Secrétaire d'Etat, Monsieur TURQUET, à cette généreuse libéralité.

Le concours que vous a prêté le Trésor public vous impose des obligations faciles à remplir d'ailleurs, car elles ne consistent qu'à vous serrer, unis entre vous, autour de ce gouvernement, qui demande non d'être obéi, mais seulement d'être secondé, ce qui sied mieux à un peuple libre.

CIToyENS

Mes dernières paroles doivent être des félicitations. Je ne veux pourtant être sobre ; bien ménager serait injuste.

Je félicite de tout cœur votre Municipalité, votre Conseil Municipal qui ont su mener à bien l'œuvre

considérable que nous fêtons ensemble. Mes félicitations s'adressent également à vous tous dont le dévouement a été si nécessaire, elles s'adressent à l'artiste qui vous a si bien compris.

Je vous remercie donc dans une même accolade et je vous demande de vous joindre à moi dans cette triple acclamation :

VIVE LA LIBERTE

VIVE L'UNION

VIVE LA REPUBLIQUE

Discours de M. MICHEL Jean 1er adjoint :

« Permettez-moi de vous dire en quelques mots le but et le motif de cette solennité populaire ; ce n'est pas seulement pour célébrer une fête locale, une conquête bienfaisante de l'art et du travail que nous sommes réunis autour du monument, c'est aussi pour célébrer un triomphe pacifique de la démocratie.

Depuis un temps plusieurs fois séculaire, tous les pouvoirs, toutes les Administrations qui se succédaient dans notre ville, inscrivaient sur leur programme cette devise pompeuse : Aménagement des eaux, construction de fontaines et de lavoirs publics ; mais une fois nommés, les représentants de l'Empire comme ceux de la Monarchie oubliaient bien vite leurs promesses, et laissaient dormir dans les cartons de la Mairie, les plans et les projets qui n'avaient servi qu'à tromper les Electeurs par deux menteuses espérances !

Il a fallu, Messieurs, l'avènement au pouvoir de la démocratie locale pour réaliser un projet toujours réclamé, toujours promis et toujours oublié.

Admirablement située par sa position topographique, la ville d'Aniane possède à ses portes une source des plus remarquables par l'abondance et la limpidité de ses eaux ; mais elle n'était qu'en partie utilisée et se trouvait à la merci du premier venu.

De rares fontaines çà et là en mauvais état ; pas de lavoirs publics, pas d'arrosages possibles dans certains quartiers, tel était le bilan, la situation de la ville, quand nous sommes arrivés au pouvoir.

Nous avons promis de la changer, de l'améliorer, non seulement pour l'utilité et l'agrément de tous les

Citoyens sans distinction de caste et de parti ; mais encore dans l'intérêt de la salubrité publique ; nous l'avions promis et nous l'avons fait, nous avons tenu parole à nos électeurs, comme nous tiendrons toutes les promesses que nous avons faites ; nous ne sommes pas de ceux qui trompent le peuple par de belles paroles.

Mais, Messieurs, qu'il a fallu de dévouement, de courage, de la persévérance pour surmonter les obstacles, vaincre les entraves, supporter les malveillances, ménager tous les intérêts et arriver enfin à ce magnifique résultat que nous venons consacrer aujourd'hui par cette solennité populaire.

Je n'entrerai pas dans les détails, rien en ce monde ne se fait sans peine, rien ne s'enfante sans douleurs et c'est l'histoire de tous les dévouements de n'être pas toujours compris et récompensés.

Ce qui nous console, c'est que nous laisserons de notre passage au pouvoir, un souvenir impérissable et bienfaisant.

C'est à la démocratie que l'on devra la distribution des eaux, soigneusement canalisées : tous les quartiers de la ville sont aujourd'hui pourvus de fontaines et d'abreuvoirs ; des lavoirs publics sont installés sur divers points, chaque semaine les rues sont lavées et assainies de toutes parts, et la possession des eaux qui n'étaient autrefois que le privilège de quelques-uns, devient accessible à tout le monde ; nous avons rendu l'eau à la grande famille Communale !

Sans doute, nous aurions désiré faire mieux et plus grand ; mais, abandonnés à nos seules ressources, nous avons dû nous borner au nécessaire. Il fallait bien laisser à nos successeurs, une part de travail et d'amélioration successive.

C'est pour couronner cette œuvre si utile et si bienfaisante pour notre localité, c'est pour apprendre à nos enfants ce que peut le peuple quand il est libre, quand il n'est pas l'esclave d'un Gouvernement personnel que nous avons dressé cette Fontaine Monumentale.

Elle porte les noms des véritables amis du peuple, de ceux qui lui ont tendu la main et de ceux qui ont travaillé pour lui. MM. Jules FERRY, Ministre de l'Instruction Publique et des Beaux Arts, TUSQUET, Sous-secrétaire d'Etat, GRIFFE Sénateur Republicain, LISBONNE qui sera toujours notre sym-

pathique Député, Henri FRESNE, Préfet de l'Hérault, la Municipalité et les Conseillers dévoués aux intérêts de la ville.

C'est avec une fierté bien légitime, Messieurs, que nous avons tracé sur la pierre les noms de ces bienfaiteurs du peuple !

C'est un honneur pour nous de nous trouver associés dans le dévouement à son pays sans distinction de classes, sans esprit de coterie mesquine et quand nos enfants liront ces annales de pierre, ils sauront de quel côté doit se tourner leur reconnaissance.

Sur ce monument et sur ces souvenirs, nous avons pensé, Messieurs, que la statue de la Liberté serait vraiment à sa place.

La Liberté ! ce nom seul fait battre le cœur dans toutes les poitrines humaines ! La Liberté ! c'est elle qui fait le peuple grand, les nations prospères, les individus forts et énergiques !

C'est au nom de la Liberté que nos pères ont fait la grande Révolution qui a émancipé le Monde et qui a fait de l'esclave un homme libre !

La Liberté ! mais, en prononçant ce mot magique, j'entends au loin le bruit des chaînes brisées, le sinistre craquement d'instruments de supplice et de torture, tout disparaît comme par enchantement devant le souffle populaire, comme des feuilles sèches, emportées par le vent !

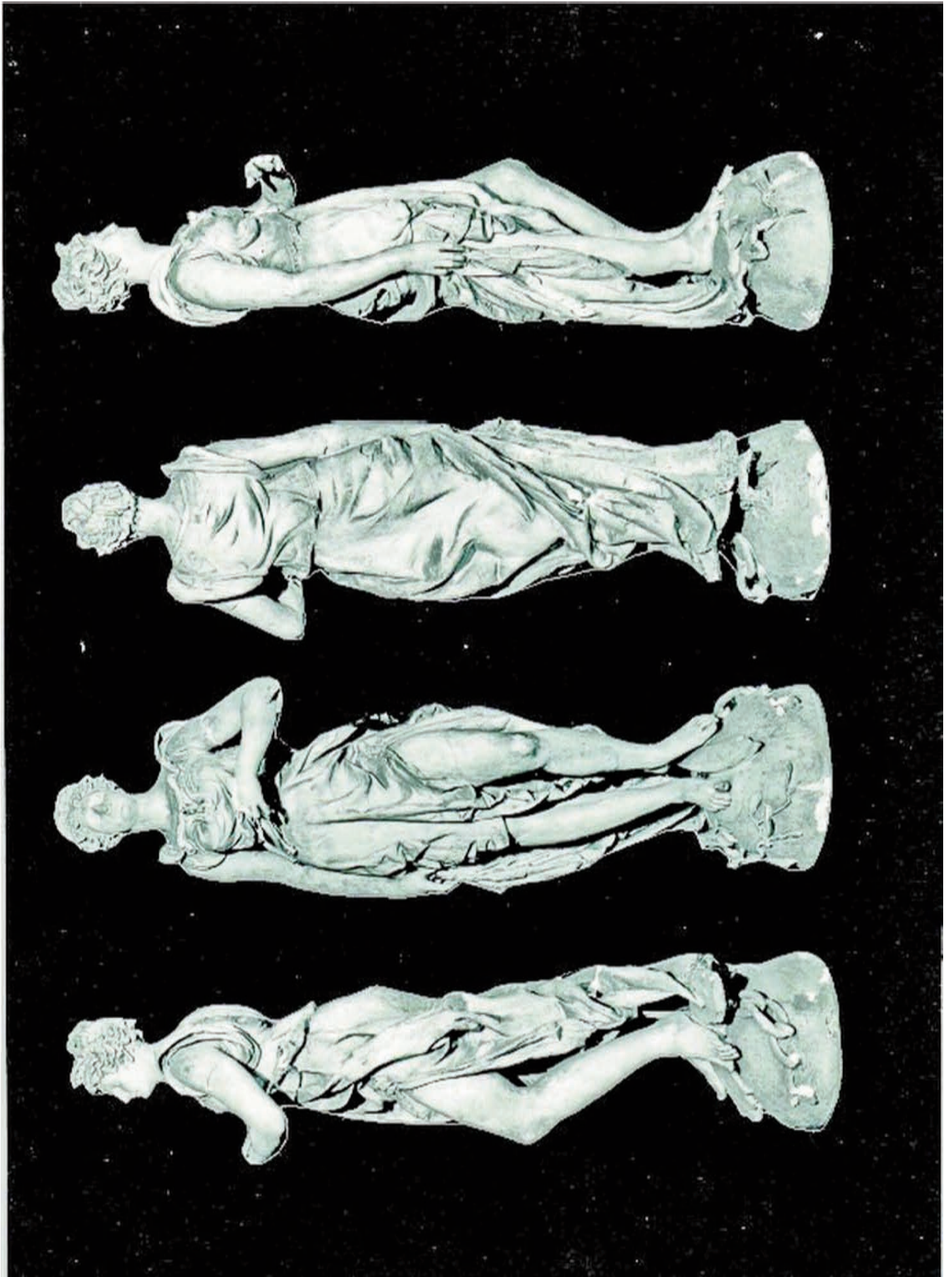
Enfin, La Liberté ! c'est le résumé de toutes les revendications populaires ! c'est par la liberté de la pensée, de la conscience et de l'association ouvrière, que nous fonderons le règne d'une démocratie honnête, sage, progressive, inébranlable !

A présent, Messieurs, nos félicitations les plus sincères à Mr RINGEL l'artiste distingué qui a su retremper par son génie, au sentiment populaire, au saint amour de la Patrie et dans sa conception dans l'art, a compris à la fois la grandeur de son sujet et a bien traduit sa pensée ; il laissera parmi nous, un immortel ouvrage et son nom passera à la postérité.

Et maintenant, Messieurs et chers Concitoyens, il nous reste à remercier les invités illustres qui ont bien voulu répondre à notre appel et par leur présence donner à cette solennité un éclat et un honneur dont nous sommes heureux et fiers.



Dessin de la statue de la Liberté par RINGEL en 1879 paru dans l'Artiste, 1881



Plâtre original de la statue de RINGEL (cl. Musée de **Montbéliard**)

Je remercie également au nom de mes collègues, les hommes dévoués dont l'appui, le concours et les encouragements nous ont aidés dans cette entreprise.

J'adresse aussi à toute la population d'**Aniane** nos sincères félicitations pour son empressement et son concours gracieux à cette solennité.

Il y a là non seulement une récompense de nos efforts et de nos peines, mais encore un encouragement pour l'avenir, une espérance de fraternité plus complète et de cette union bienfaisante qui dans l'intérêt du peuple doit nous grouper tous ensemble et sans exception sous le drapeau de la démocratie.

Vive la République ! Vive la Liberté !! ».

Discours de Monsieur le Préfet de l'Hérault :

« Messieurs, Je salue la statue de la Liberté et, comme représentant parmi vous du Gouvernement de la République, je suis heureux de pouvoir féliciter la ville républicaine d'**Aniane** d'avoir, avant toute autre dans ce patriotique département de l'**Hérault**, inauguré l'emblème artistique du premier terme de notre devise nationale.

C'est ce que ce mot de liberté vibre profondément au cœur de tous les habitants de votre Cité ; désormais acquise à l'immense majorité à la cause de la république qui est celle du pays tout entier et que du jour où, par des efforts continus, par des sacrifices proportionnés à l'œuvre à accomplir, vous avez pu doter votre population d'une distribution d'eau nécessaire, vous avez voulu que la principale de vos fontaines reçut pour couronnement, l'image de cette Liberté, depuis si longtemps revendiquée.

Et laissez-moi remercier avec effusion mon respectable ami Mr LISBONNE, Président du Conseil général, d'avoir, par son intervention autorisée auprès de Monsieur le Ministre des Beaux Arts, permis la réalisation du vœu exprimé par votre Municipalité ; c'est grâce à son initiative que la ville d'**Aniane**, et nous tous, qui sommes ses hôtes reconnaissants, pouvons admirer aujourd'hui la belle œuvre du statuaire RINGEL.

Je suis certain également d'aller au devant du désir de la population toute entière, en me faisant l'interprète de la reconnaissance publique envers l'administration et le Conseil municipal à qui la ville d'**Aniane** est redevable d'une distribution d'eau

abondante et salubre. Le projet a été conçu et a reçu son premier commencement d'exécution alors que votre Cité avait pour Maire M. Félix GIRAUD, ce projet, avec ses développements successifs et ses additions reconnues indispensables en cours d'exécution, a reçu son achèvement définitif sous l'administration de Monsieur CASSAN et du Conseil municipal actuel, et aucun de vous, Messieurs, ne me démentira quand j'aurais proclamé que les honorables administrateurs dont je viens de citer les noms et leurs collègues du Conseil municipal, ont bien mérité de leurs concitoyens.

Ils ont d'autres titres encore à notre reconnaissance, ils sont depuis bien des années parmi nous et ils continuent d'être les promoteurs et les représentants autorisés de l'idée républicaine et de la cause démocratique.

C'est à leurs efforts, Messieurs, c'est à vos efforts communs et soutenus que la ville d'**Aniane** doit d'être aujourd'hui irrévocablement ralliée à la République, son évolution s'est manifestée par des progrès incessants et raisonnés, et elle n'en est que plus solide et plus définitive, car elle est le résultat non de l'entraînement ou de la passion, mais de convictions sagement muries et par suite acquises sans réserve.

C'est donc avec confiance que je salue votre Cité républicaine en face de cette image de la Liberté, comme aussi je vous demande d'envisager chaque jour avec une confiance plus grande, l'avenir de nos institutions républicaines ; soyez assurés de leur développement progressif et continu, sous l'égide d'un Gouvernement aussi fort que bienveillant et tenez pour certain que les travaux de la Législature qui va s'ouvrir dans quelques semaines, tendront sans cesse à la réalisation de tout ce qu'il y a de beau, de noble, d'élevé et d'humanitaire dans notre devise nationale :

Liberté, Egalité, Fraternité

Vive la République ».

Nous disposons par ailleurs du compte-rendu de la cérémonie en particulier grâce aux trois quotidiens montpelliérains Le Petit méridional, Le Midi républicain et Le Messenger du Midi, datés des 17 et 19 octobre 1881.

« A 11h eut lieu le banquet avec des toasts. La cérémonie a eu lieu à 2h ½. Les voiles qui couronnaient la statue ont alors été enlevés et tout le

monde a pu librement admirer l'œuvre de RINGEL. La statue est véritablement magnifique et fait honneur au talent de l'artiste auquel cette tâche a été confiée... Les discours des personnalités ont eu lieu... Le citoyen PLAGNOL a débité quelques vers de sa composition... La cérémonie se termine aux sons de la fanfare de **Clermont** jouant la Marseillaise, les invités suivis de la foule ont parcouru les principales rues d'**Aniane** et sont rentrés à l'Hôtel de Ville... La fête a continué ensuite et les divers articles du programme tels que : acclamations, feu d'artifice, ascension d'un ballon ont été fidèlement remplis... A 9h retraite avec flambeaux... » Suivant les journaux des critiques s'élèvent sur E. LISBONNE ou sur le Préfet.

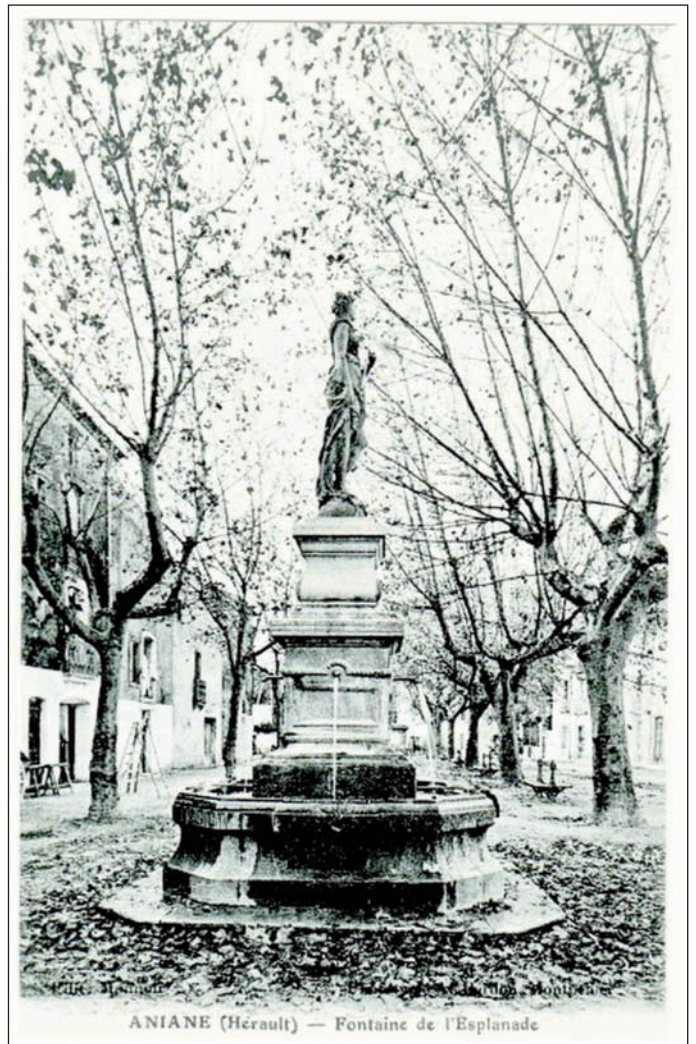
Cette première et grande manifestation populaire a donc connu un grand succès car elle symbolisait, en particulier, un progrès social et sanitaire que représentait alors l'adduction d'eau nécessaire aux habitants et aussi aux moulins et tanneries nombreux au 19ème siècle (8). La « *récupération républicaine* » constituait l'autre volant de la cérémonie avec la référence persistante à la Liberté, illustrée par la statue de RINGEL, mais aussi parce que le nouveau régime actualisait la devise et une espérance si attendue depuis la Révolution Française.

A l'origine, la Mairie avait demandé trois statues : une seule lui fut accordée. En 1886 fut érigée, sur la place devant l'église paroissiale, ancienne abbatale du Monastère bénédictin, une statue en fonte représentant une nymphe portant une corne d'abondance, qui est placée, à la demande de conseillers municipaux, en tournant le dos à la porte de l'église pour ne pas offenser les paroissiens de ses charmes dévoilés !

Par contre la niche de la façade des Ecoles resta sans statue jusqu'à aujourd'hui.

La Statue de la Liberté de J.-D. RINGEL.

Cette statue -- d'une hauteur totale de 2.38m -- représente une jeune femme revêtue d'un habit léger, retenu, sur la cuisse gauche, par un bijou à tête de faune ou de satyre (?) et, entre les seins, par un bijou à tête de gallinacé, le bec ouvert (?). Elle porte un diadème orné d'une étoile à cinq branches et tient de sa main gauche une branche de peuplier -- dont le symbolisme est évident -- alors que sa main droite relève son vêtement à la hauteur de la cuisse. Elle a ses pieds posés sur un demi globe et elle foule, de son pied gauche, le joug et les chaînes

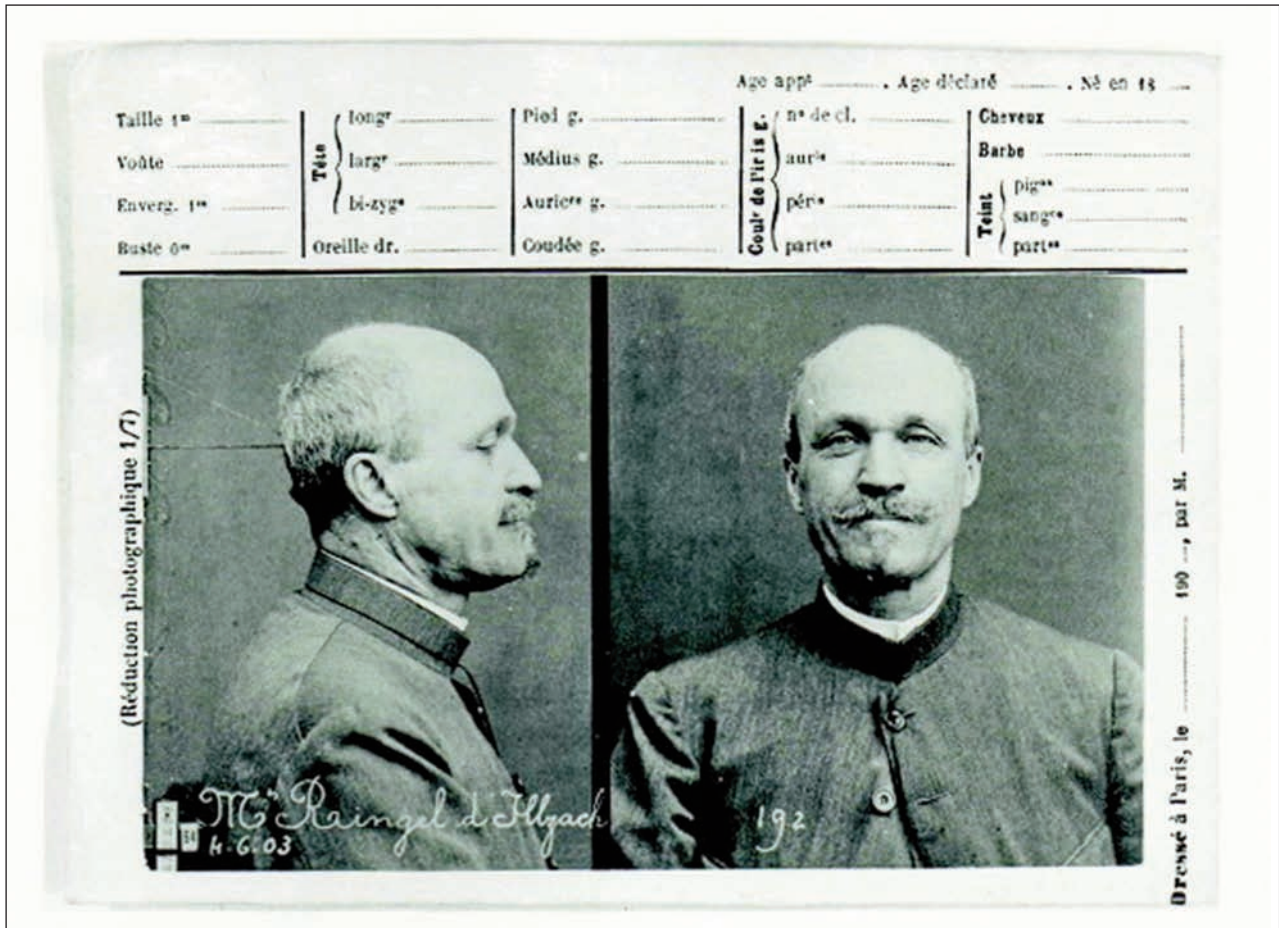


Edit. MONNON. Phototype A. BARDOU **Montpellier**
30/09/1914

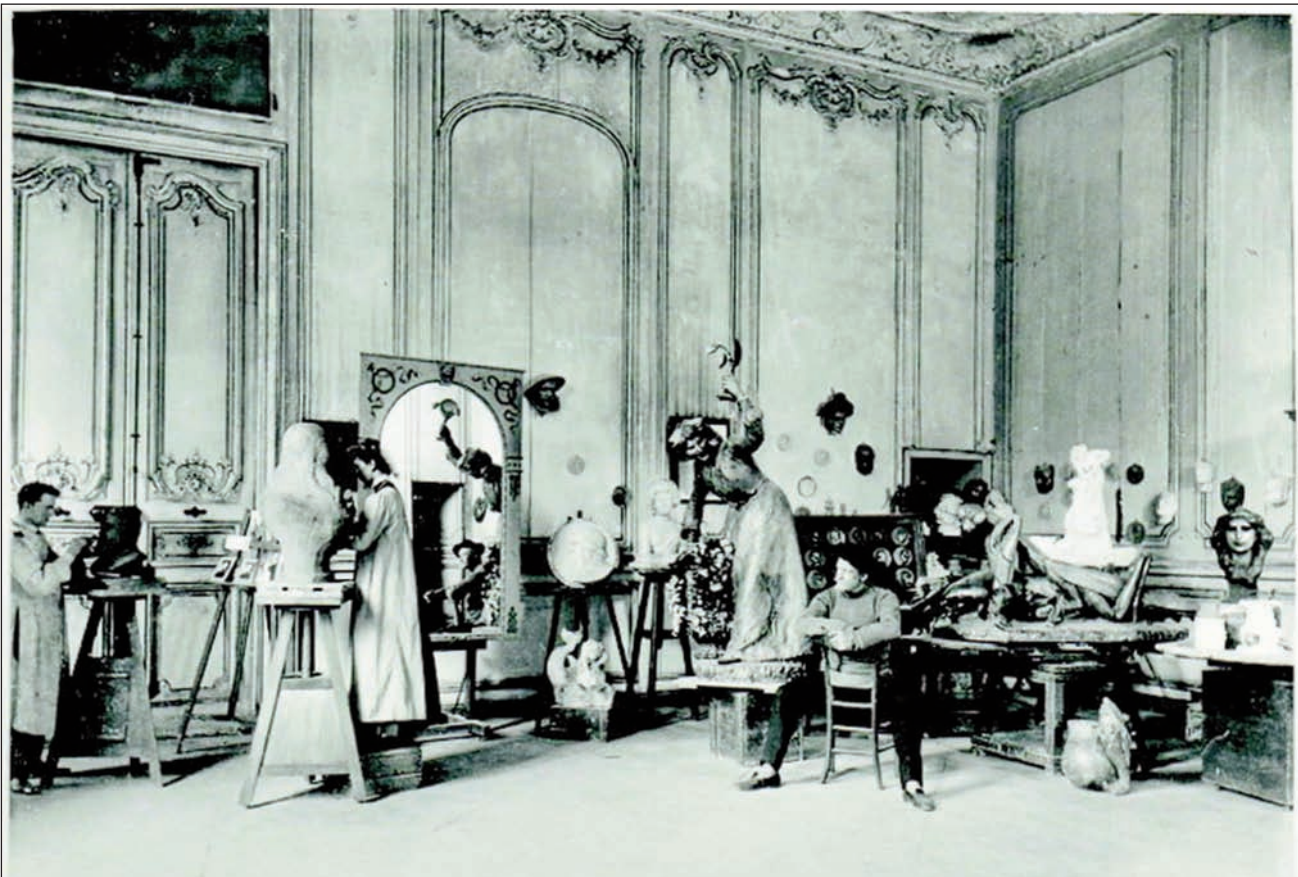
de l'esclavage, brisés.

L'artiste a gardé la simplicité et la fraîcheur de la représentation féminine, telle une nymphe ou une déesse des sources, plutôt que d'assortir la représentation d'objets devenus classiques comme le bonnet phrygien ou une nudité plus évocatrice de la fonction maternelle de la République. Intitulée « *La Liberté* » par l'artiste, elle fut reconnue comme une statue de la République prenant ainsi une place unique dans la longue série des statues érigées à travers la France comme « *Républiques* ».

Cette œuvre constitue un hapax dans l'œuvre connue de J.-D. RINGEL (9) . Né à **Illzach**, le 29 septembre 1847, fils de pasteur, RINGEL aurait étudié à **Paris** la sculpture et la musique où il expose au Salon de 1873 une statue en plâtre : *L'exécuteur du jugement de Salomon*. En 1879, il expose une statue en cire polychrome, *Le Demi- Monde*, qui est accidentellement détruite. En 1881 et en 1888 il expose au Salon deux statues (*La Liberté* et *La Saga* qui auront un destin commun de fonte durant



Fiche anthropométrique de J.-D. RINGEL (cl. A. Bertillon, Musée de la ville de **Strasbourg**)



D. RINGEL dans son atelier (cl. K. DOBER, Musée de la ville de **Strasbourg**)

la Seconde Guerre Mondiale) et, en 1880, il avait exposé une statue en plâtre polychromé, *La Marche de Rakoczy* qui voulait synthétiser l'âme hongroise et sa musique endiablée » ! En 1904 RINGEL organise une vente à l'hôtel Drouot de 67 numéros dont les œuvres présentées au salon entre 1901 et 1903. C'est en 1905 qu'il revient à **Strasbourg**, occupe un atelier au château de Rohan et donne une exposition de ses œuvres en décembre. C'est dans cette ville qu'il décède, le 27 juillet 1916, sans avoir donc vu le retour à la **France** de cette province.

Durant sa carrière, RINGEL réalisa de nombreuses terres cuites, souvent polychromées, dans divers ateliers (E. CHAPLET, E. MÜLLER, L. ELCHINGER...). Comme sculpteur, il est en conflit avec les normes du Salon et produit dans le cadre des arts mineurs. (10) Avec la disparition en 1942 de sa Liberté pour **Aniane**, l'œuvre de RINGEL est surtout représentée par des médaillons ou des œuvres de dimensions modestes. (11)

L'enlèvement et la fonte de la statue de la Liberté, 1942.

Après soixante ans de présence à **Aniane** sur la Place du Jeu de Ballon, devenue place de la République, La Liberté va devenir victime de la Loi du 11 octobre 1941 « *relative à l'enlèvement des statues et monuments métalliques en vue de la refonte* » La commission, prévue à l'article 2, est constituée, dans chaque département, par arrêté du 16 octobre. Elle est composée du Préfet, d'un conservateur des musées, du conservateur départemental des antiquités et objets d'art, de l'Inspecteur de la production industrielle et de l'architecte ordinaire des Monuments Historiques. (12) Les listes sont établies en ne prenant pas en compte les Monuments en relation avec les guerres, les Monuments dans les cimetières et les Monuments dans les lieux de culte. Dans l'**Hérault**, trente communes font l'objet d'un examen de la Commission qui décide donc l'enlèvement ou la conservation sur place. Les Mairies sont informées et une indemnité, en relation avec le poids des œuvres, est versée. Le Secrétariat d'Etat à la Production Industrielle fournit, dans l'**Hérault**, le 20 avril 1942, à l'entreprise Valette et Rouanet de **Béziers** une liste des diverses statues avec l'indication des poids respectifs. Les statues en fonte sont exclues de l'enlèvement ce qui permet, à plusieurs communes, de conserver sur leurs places des statues de la République ! (13)

• J.-C. RICHARD RALITE, directeur de recherche (er) au CNRS, 34jcr@orange.fr

NOTES

(1) Cette publication s'inscrit dans l'enquête lancée par le regretté Maurice AGULHON sur les statues de la République, les « *Mariannes* », érigées sur l'espace public : Marianne au Combat, l'imagerie et la symbolique républicaines de 1789 à 1880, **Paris**, 1979 et Marianne au pouvoir, l'imagerie et la symbolique républicaine de 1880 à 1914, **Paris** 1989. Sous la direction de M. AGULHON, le Colloque : Cultures et folklores républicains, **Toulouse** 1992, **Paris**, 1995.

(2) M. AGULHON 1979.

(3) A. et J. PIACÈRE, Les Mariannes de l'Hérault et leur place dans l'Histoire, **Clermont-l'Hérault**, 1995 (= Bulletin du Groupe de Recherches et d'Etudes du Clermontois, n° 74-75, juin 1995, 147 pages).

(4) Les victimes du Coup d'Etat de 1851 de l'Hérault, Listes des inculpés devant la Commission mixte de 1852, **Montpellier**, 2005.

(5) Les divers documents concernant ce dossier sont conservés aux Archives Nationales (F21-4372) et dans les Archives Communales.

(6) E. LISBONNE (1818-1891), avocat, arrêté en 1851 (il fut condamné à un internement à **Nyons**) préfet de l'Hérault en 1870-1871, il est président du Conseil général de 1871 à 1890. Député de 1876 à 1881, il est élu Sénateur en 1888 : P. CLERC et ALII, Dictionnaire de biographie héraultaise, **Montpellier**, 2006, p.1233.

(7) L. FRESNE a été préfet de l'Hérault de 1880 à 1882, P. CLERC, op.cit., p.881

(8) F. DAVID, J. OULLIÉ, Y. HADDAD, P. DAVID, G. VIALENG, L'eau, son utilisation dans une communauté méditerranéenne : **Aniane, Aniane**, 1999, Catalogue de l'exposition.

(9) En dernier lieu : J.-L. OLIVIÉ, RINGEL, un sculpteur et la céramique à **Paris** et à **Strasbourg**, **Strasbourg** 1900, naissance d'une capitale, **Strasbourg**, 2000, p. 84-91. J.-L. OLIVIÉ a soutenu, en 1981, un mémoire de maîtrise d'Histoire concernant l'état des recherches sur un sculpteur inconnu du XIXème siècle, RINGEL D'ILLZACH.

(10) De nombreux musées possèdent des médaillons : **Amiens, Beaune, Bordeaux, Boulogne-sur-Mer, Brême, Chateauroux, Marseille, Mulhouse, Paris, Pau, Sète, Strasbourg...**

(11) Sans être exhaustif, voici quelques publications concernant RINGEL : A. LAUGEL, Biographies alsaciennes, IV, RINGEL D'ILLZACH, Revue alsacienne illustrée, 1910, p.1-11 ; J. HENRIVAUX, RINGEL D'ILLZACH, Art et industrie, août 1910, ; L. FORRER, Biographical dictionary of Medallists, **Londres**, 1912, V, p. 129-132 ; U. THIEME et F. BECKER, Allgemeines Lexikon. **Leipzig**, 1934, p. 367 ; R. HEITZ, Etapes de l'art alsacien aux XIXème et XXème siècles, Saisons d'Alsace, 18, 1973, n° 47, p. 35-36 ; J. LORRAIN, Masques et fantômes, **Paris**, 1974, p. 210-217 ; A. SCOTTEZ, Jean-Désiré RINGEL D'ILLZACH, De CARPEAUX à MATISSE, **Lille**, 1982, p. 281-282 ; J.-L. OLIVIÉ, Jean-Désiré RINGEL, Sculptures en cire de l'Ancienne Egypte à l'art abstrait, **Paris**, 1987, p.330-332...

(12) Les Archives Nationales possèdent les dossiers 68AJ312 et 314 sur l'action des Commissions, et les Archives de l'Hérault les dossiers T 13 et 179W23. L'enlèvement des statues a fait l'objet de nombreuses études pour les communes concernées

(par exemple : B. RICHARD, Vendanges de bronze dans l'Yonne sous l'Occupation, Bulletin de la Société des Sciences Historiques et Naturelles de l'Yonne, 150, 2012, p. 123-152) et de quelques synthèses : K. FREEMAN, Bronzes to Bullets : Vichy and the Destruction of French Public Statuary, 1941-1944, Stranford, 2009 ; E. Campbell Karlsgodt, The destruction of bronze statues under the Vichy Regime, French Historical Studies, 29, 2006, p. 143-181. Dans certaines communes, comme **Lunel (Hérault)**, la statue originale, qui était une copie de celle de BARTHOLDI, a fait l'objet, récemment, d'une nouvelle fonte et érection par la Municipalité. Enfin l'ouvrage de synthèse de M. AGULHON, Les métamorphoses de Marianne, l'Imagerie et la Symbolique républicaines de 1914 à nos jours, **Paris**, 2001, est toujours d'actualité.

(13) Nous adressons tous nos remerciements à tous ceux qui, depuis 1979, nous ont apporté leur concours dans l'histoire de cette Liberté et pour le sculpteur J.-D. RINGEL : + M. AGULHON, + A. et J. PIACÈRE, J.-L. OLIVIÉ, A. SCOTTEZ, A. PINGEOT, D. LE NAN, L. DE MARGERIE, N. HORNER, E. SALMON, N. LEHNI, M. STAHL-WEBER B. RICHARD, R. HUARD B. FAUCHILLE, L. VUILLEMIN, D. PERCHET, + E. BRAUJOU, M. POUGET, les membres de l'Association Arts et Traditions Rurales.